

Information du Syndicat des eaux du Grandvaux

Le 18 septembre 2023, les élus du Syndicat des eaux du Grandvaux se sont réunis pour choisir le délégataire en charge de l'exploitation de ses ouvrages (usines et réseaux) pour les 12 prochaines années.

Après plusieurs mois de réflexion et de négociations, c'est la société SOGEDO qui a proposé l'offre la mieux-disante. Les élus ont été accompagnés par un Ingénieur Conseil indépendant pour mener le travail de mise en concurrence.

Ces dernières années ont été marquées par différents événements qui ont engendré de nombreux changements qui se repercutent sur le nouveau contrat d'affermage :

- La réhabilitation de la station de traitement de l'Abbaye (Voir encadré)
- La nécessité d'utiliser de nouveaux réactifs pour obtenir une eau de qualité qui répond à l'ensemble des normes de potabilité
- Une augmentation importante du prix de l'énergie

La forte augmentation des coûts relatifs aux travaux de renouvellement de canalisations a également impacté le budget du Syndicat.

Effectivement, la dégradation de la qualité de l'eau brute du lac de l'Abbaye nous a contraints à compléter la filière de traitement par une décantation plus performante et un affinage au charbon actif en poudre. Ces deux phases de traitement représentent à elles seules un surcoût en réactifs de 60 000 € HT/an par rapport à la station historique.

D'autre part, le contexte international a conduit, comme pour nous tous, à une explosion des coûts de l'énergie. Notons qu'en 2011, date de démarrage du précédent contrat d'affermage, le montant consacré à l'électricité à l'échelle du syndicat était de 49 000 € HT/an, tandis qu'aujourd'hui, cette somme représente 109 000 € HT/an.

Parallèlement, les prix proposés par les entreprises de Travaux Publics pour les renouvellements de canalisations ont subi une hausse de près de 40% (carburant, fonte...). Concrètement, cela signifie que pour un kilomètre de tuyau remplacé, le syndicat doit aujourd'hui déboursier 40% de plus qu'il y a 5 ans.

Quant à la lisibilité du prix de l'eau et pour une meilleure équité entre les abonnés, les élus ont souhaité mettre en place un tarif unique du m³, contrairement aux différentes tranches proposées jusqu'à présent. Dorénavant, votre facture se décompose de la manière suivante :

1 abonnement annuel de 139,22 € HT

1 prix au m³ de 2,221 € HT

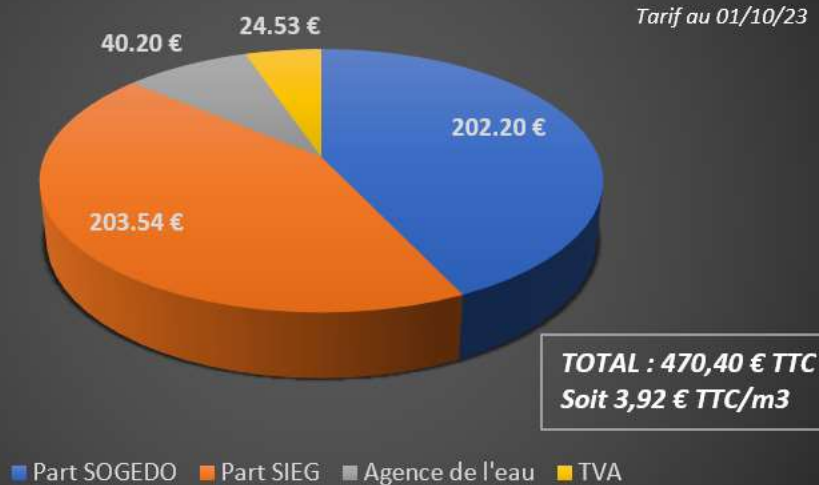
Pour 120 m³/an, soit la consommation type d'un foyer de 5 personnes, votre facture s'élèvera à 470,40 € TTC, ou 3,92 € TTC/m³ (tarif au 01/10/23, hors surtaxe assainissement collectif)

La décomposition de la facture est illustrée dans l'encadré ci-dessous.

Votre contribution au service de l'eau nous permet de continuer à vous distribuer au quotidien une eau de qualité, de vous assurer un service réactif et de conserver en bon état notre patrimoine composé de 2 usines de potabilisation, 6 stations de surpression, 36 cuves de stockage et plus de 240 km de réseau... Un défi que nous devons relever **ensemble** sur notre territoire.

Décomposition d'une facture de 120 m³

Tarif au 01/10/23



sogedo

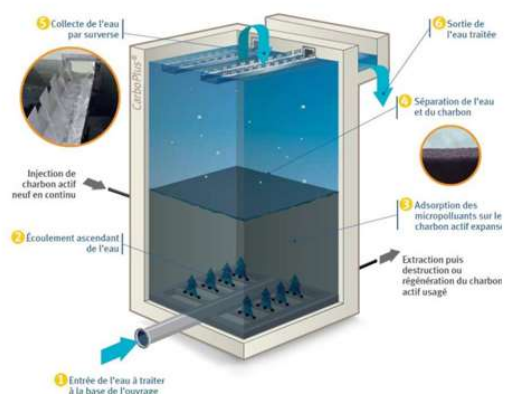
Station de traitement de l'Abbaye

(Capacité de production : 150 m³/h)

Nombre d'habitants desservis : 11 000

Les différentes étapes de traitement :

1. Double décantation (lamellaire et alvéolaire) avec coagulation/floculation
2. Traitement d'affinage via un lit fluidisé de charbon actif en poudre
3. Filtration sur sable
4. Désinfection au dioxyde de chlore et correction du pH



Principe du traitement d'affinage – Procédé Carbo+